

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN
DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2021 A 20H**

sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire

- Etaient présents : M. Jean-Marc SCHULLER, Mme Edith MARTORETTI-SIGRIST, M. Claude LANG, Mme Valérie RIESS, M. BUSCH Michel, Mme Anne FLEURY, M. Bernard MEYER, M. Jacky ZINS, M. Daniel MULLER, Mme Christine SCENI, M. Pascal MOREL, Mme Florence OBERLE, Mme Milia HAIL, M. Fabrice BOESCHLIN, M. Marc ROGLER, Mme Nathalie CIANCI, M. David BOEGLER.
- Absent.e.s excusé.e.s :
- Procurations : Mme Fabienne SCHRECK-BIGOT à M. Jacky ZINS, Mme Chrystel ALVES-AMIÉL à Christine SCENI

Ordre du jour :

- Compte-rendu des différentes commissions et structures intercommunales.
 - Compte-rendu des décisions prises au cours du 4^{ème} trimestre 2020 en vertu de la délégation accordée à M. le Maire
- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2020
 - 2) Programme de rénovation de l'éclairage public : 1^{ère} tranche
 - 3) Acquisition de matériel et équipements à destination des services communaux
 - 4) Extension du columbarium
 - 5) Rénovation de la toiture de l'école maternelle avec implantation de panneaux photovoltaïques et isolation des façades
 - 6) Cession d'un véhicule communal
 - 7) Divers

M. le Maire présente ses meilleurs vœux à l'assemblée pour cette nouvelle année dans l'espoir de voir l'issue de l'épidémie de Covid-19.

Puis, il salue le travail de l'équipe technique qui fut à pied d'œuvre dès 4h du matin et des heures durant à l'occasion du dernier épisode neigeux du 14 au 16 janvier dernier et les remercie pour leur implication.

De même, il remercie MM BOESCHLIN et BOEGLER, membres du Conseil Municipal, ainsi que MM. Claude LANG et Michel BUSCH, adjoints au Maire, pour leur participation au déneigement de la commune.

Compte-rendu de séance de diverses commissions et structures intercommunales :

M. le Maire rend compte du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération et du Conseil d'Administration du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, en date du 17/12/2020

Mme Valérie RIESS rend compte du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 06/01/2021

M. Bernard MEYER rend compte des travaux de la commission technique du 18/01/2021

Compte-rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération du 26 mai 2020 :

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises au courant du 4^{ème} trimestre 2020 en vertu de la délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée dans la limite de 50 000 € HT.

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises au courant du 4^{ème} trimestre 2020 en vertu de la délégation dont il dispose pour exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par le code de l'urbanisme, à l'intérieur du périmètre d'institution du DPU.

* * * * *

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du lundi 7 décembre 2020 est adopté par **16 voix « pour » et 3 abstentions.**

* * * * *

2 - PROGRAMME DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : 1ERE TRANCHE

En préambule de ce point, M. Jérôme HEGY de la société VIALIS expose les caractéristiques techniques et financières du projet et répond aux interrogations des membres du Conseil Municipal.

Depuis de nombreuses années, la commune de Sundhoffen est engagée dans une démarche volontariste de préservation de l'environnement et de développement durable.

La rénovation du parc d'éclairage public répond à deux exigences majeures en matière de transition énergétique : diminuer la pollution lumineuse qui perturbe les écosystèmes et la santé des citoyens et réaliser des économies d'énergie conséquentes.

Afin de remplacer certains équipements vieillissants et énergivores, M. le Maire expose un projet de rénovation d'éclairage public sur l'ensemble de la commune qui, dans un souci d'optimisation budgétaire, sera décliné en plusieurs tranches.

Une première tranche de ce projet consistera à équiper les 2 quartiers résidentiels à l'EST de l'III, de part et d'autre de la route d'Appenwihr pour un coût total estimatif de 98 000 € HT.

Cette opération, à elle seule, permettra d'ores et déjà de diminuer de 55% la puissance installée, générant une économie d'énergie annuelle d'environ 5700 € TTC (4000 € de consommation d'électricité et 1700 € de maintenance).

Le Conseil Municipal,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et notamment ses articles 27 et 34 ;

VU la loi d'accélération et de simplification de l'action publique n° 2020-1525 du 7 décembre 2020

VU l'avis de la Commission technique réunie le 18 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'un tel projet sur le plan environnemental et les économies d'énergie qui en résultent.

Sur proposition de M. le Maire et **à l'unanimité :**

DECIDE de réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public des quartiers EST de l'III, de part et d'autre de la route d'Appenwihr, constituant la 1^{ère} tranche du projet.

de solliciter l'aide financière des partenaires institutionnels de la commune et notamment du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, dans le cadre de son programme d'aides.

CHARGE M. le Maire de lancer une consultation pour l'attribution des travaux

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la réalisation de la présente opération.

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ces travaux seront prévus en section d'investissement du Budget Primitif 2021.

* * * * *

3- ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS A DESTINATION DES SERVICES COMMUNAUX**A) LES ECOLES****Le Conseil Municipal,**

VU la demande émise Mme Katia SCHWENTZEL, directrice de l'école maternelle, le 15 janvier 2021

VU la demande émise Mme Isabelle GRINGER, directrice de l'école élémentaire, le 18 janvier 2021

VU l'avis de la Commission technique réunie le 18 janvier 2021

Après en avoir débattu et **à l'unanimité** :

DECIDE d'acquérir les matériels suivants :

Pour l'école maternelle :

- Un lot de jeux éducatifs
- Une imprimante copieur

Pour l'école élémentaire :

- 3 TBI interactifs

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2021

B) LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

VU la demande émise par le Chef de Corps des sapeurs-pompiers lors du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 6 janvier 2021 ;

VU l'avis de la Commission technique réunie le 18 janvier 2021

Sur proposition de M. le Maire, **à l'unanimité** :

DECIDE d'acquérir les matériels suivants pour le corps de sapeurs-pompiers :

- 2 appareils respiratoires isolants
- 2 balises de détresse lumineuses et sonores
- 2 liaisons personnelles
- 1 moto-pompe flottante
- 6 tuyaux de refoulement diam. 70
- 4 tuyaux de refoulement diam. 45

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2021

C) LES SERVICES COMMUNAUX

VU les besoins évoqués lors de la réunion annuelle du service technique le 21 janvier dernier ;

VU l'avis de la Commission technique réunie le 18 janvier 2021

Sur proposition de M. le Maire, **à l'unanimité**,

DECIDE d'acquérir les matériels suivants pour le service technique :

- Une lame de déneigement

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2021

** * * *

4 – EXTENSION DU COLUMBARIUM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur les 16 cases de columbarium installées en 2017 au cimetière, seules 2 cases sont à ce jour disponibles. Afin de répondre à l'évolution des pratiques funéraires, il convient d'envisager une extension de ce site.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission technique réunie le 18 janvier 2021,

VU le devis de l'entreprise ROTH de Wolfgantzen

Sur proposition de M. le Maire et **à l'unanimité,**

DECIDE de procéder à l'extension du columbarium
de retenir l'offre de la société ROTH de Wolfgantzen pour un montant de 10 500 € HT
pour la création de huit cases supplémentaires

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus en section d'investissement du Budget Primitif 2021

** * * *

5 - RENOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE AVEC IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET ISOLATION DES FAÇADES

Monsieur le Maire rappelle que l'école maternelle, dont la construction remonte aux années 1973-74, a fait l'objet de travaux d'isolation et de remplacement de la menuiserie extérieure en 1996.

Récemment, des infiltrations liées à une dégradation importante des chéneaux et des gouttières ont été constatées au niveau de la toiture. Les façades est et ouest en béton armé présentent également des signes d'usure. Enfin, l'isolation du bâtiment ne donne pas satisfaction et ses performances énergétiques pourraient être nettement améliorées.

Ce constat a conduit l'équipe municipale à envisager un projet de rénovation énergétique global du bâtiment, incluant une remise en état de la toiture et des façades avec isolation thermique et installation de panneaux photovoltaïques en toiture, ceci dans un souci de satisfaire aux exigences de la transition énergétique.

M. le Maire ajoute que la rénovation énergétique des bâtiments publics et notamment des écoles doit être un axe privilégié d'investissement en 2021, de telles opérations étant actuellement particulièrement soutenues par l'État.

Le Conseil Municipal,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et notamment ses articles 27 et 34 ;

VU l'avis de la Commission Technique réunie le 18 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT que le coût de l'opération est estimé à 300 000,- € HT environ, frais de maîtrise d'œuvre et de publication inclus ;

Sur proposition de M. le Maire et **à l'unanimité,**

DECIDE de réaliser les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle, de solliciter l'aide financière des partenaires institutionnels de la commune, le cas échéant

CHARGE M. le Maire de lancer une consultation pour l'attribution des travaux.

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ces travaux seront prévus en section d'investissement du Budget Primitif 2021.

** * * *

6- CESSION D'UN VEHICULE COMMUNAL

Par délibération du 15 mars 2004, la commune avait fait l'acquisition d'un véhicule d'occasion de type CITROEN JUMPER pour le corps des sapeurs-pompiers de la commune.

Ce véhicule ayant été remplacé en 2020 par un véhicule plus récent et mieux équipé, Monsieur le Maire propose de le céder au tarif de 1500 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2122-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE M. le Maire à vendre en l'état le véhicule CITROEN JUMPER immatriculé 4783 WE 68

FIXE le prix de vente du véhicule à **1500 €**

CHARGE le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente délibération.

** * * *

7 - DIVERS

- 1) M. le Maire donne lecture de la carte de vœux adressée par Mme Wenger à l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que de la carte de remerciements de M. et Mme Grunenwald suite au déneigement de leur rue.
- 2) Dates à communiquer :
 - ✓ 76^{ème} anniversaire de la Libération 05/02/2021 (en comité très restreint compte tenu des conditions sanitaires)
 - ✓ Commission Finances 23/02 à 19h15
 - ✓ Conseil Municipal 15/03 à 20h
- 3) M. le Maire informe le Conseil municipal que la population légale de la commune au 1^{er} janvier 2021 est de **1987** habitants.
- 4) Mme Christine SCENI indique avoir été interrogée à de nombreuses reprises par la population lors du récent épisode neigeux et souhaite savoir vers qui aiguiller les administré.e.s en ce cas. M. le Maire indique qu'un point sur le déneigement sera abordé dans le prochain bulletin d'informations trimestriel.

- 5) La Ligue contre le Cancer entend mettre tout en œuvre pour reprendre la quête dans son format habituel au printemps prochain et sollicite la mairie pour la constitution d'une équipe de volontaires. Les membres du conseil Municipal qui souhaitent prendre part à cette mission sont invités à s'inscrire auprès du secrétariat de mairie.

Séance levée à 21h40

**Tableau des signatures
POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN
DE LA SEANCE DU 25 janvier 2021**

Ordre du jour :

- Compte-rendu des différentes commissions et structures intercommunales.
 - Compte-rendu des décisions prises au cours du 4ème trimestre 2020 en vertu de la délégation accordée à M. le Maire
- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2020
 - 2) Programme de rénovation de l'éclairage public : 1ère tranche
 - 3) Acquisition de matériel et équipements à destination des services communaux
 - 4) Extension du columbarium
 - 5) Rénovation de la toiture de l'école maternelle avec implantation de panneaux photovoltaïques et isolation des façades
 - 6) Cession d'un véhicule communal
 - 7) Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Jean-Marc SCHULLER	Maire		
Edith MARTORETTI-SIGRIST	1 ^{er} Adjoint		
Claude LANG	2 ^{ème} Adjoint		
Valérie RIESS	3 ^{ème} Adjoint		
Michel BUSCH	4 ^{ème} Adjoint		
Anne FLEURY	Conseillère municipale		
Bernard MEYER	Conseiller municipal		

Jacky ZINS	Conseiller municipal		
Daniel MULLER	Conseiller municipal		
Fabienne BIGOT-SCHRECK	Conseillère municipale	Procuration à Jacky ZINS	
Christine SCENI	Conseillère municipale		
Pascal MOREL	Conseiller municipal		
Florence OBERLE	Conseillère municipale		
Chrystel ALVES-AMIEL	Conseillère municipale	Procuration à Christine SCENI	
Milia HAIL	Conseillère municipale		
Fabrice BOESCHLIN	Conseiller municipal		
Marc ROGLER	Conseiller municipal		
Nathalie CIANCI	Conseillère municipale		
BOEGLER David	Conseiller municipal		